

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

12 NOVEMBRE 2009

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

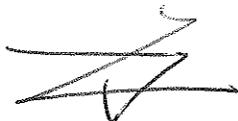
OBJET

**Aménagement de la
place des coteaux du Bel
Air – Acquisition des
locaux commerciaux et
versement d'indemnités**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 13 novembre 2009
par voie d'affichages
notifié le 25 novembre 2009
transmis en Sous-Préfecture
le 19 novembre 2009
et qu'il est donc exécutoire.

Le 26 novembre 2009

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services



François LANSIART

L'an deux mille neuf, le 12 novembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 5 novembre deux mille neuf, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD*, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Monsieur CHARREAU, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

*Monsieur MAILLARD (sauf pour le dossier 09 G 00, le procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2009, le compte-rendu des actes administratifs, les dossiers 09 G 01-02)

Avaient donné procuration :

Monsieur LEBRAY à Madame BOUTIN
Madame USQUIN à Madame de JOYBERT
Madame ROCCHETTI à Madame de CIDRAC
Madame KARCHI-SAADI à Madame TÉA
Madame RHONÉ à Monsieur LÉVÊQUE

Secrétaire de Séance :

Monsieur ROUSSEAU

OBJET : AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DES COTEAUX DU BEL AIR -
ACQUISITION DES LOCAUX COMMERCIAUX ET VERSEMENT
D'INDEMNITÉS

RAPPORTEUR : Monsieur STUCKERT

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

NOTE DE SYNTHÈSE

Pour la réalisation du projet d'aménagement de la place des coteaux du Bel Air, la Ville poursuit l'acquisition de l'ensemble des commerces en activité sur la place.

Par délibération du 5 juin 2009, le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition de la brasserie « Le Clavecin » aux conditions suivantes :

- Versement d'une somme de 283 500 € pour l'acquisition des murs du commerce ;
- Versement d'une indemnité d'éviction de 136 500 € pour le fonds de commerce et des indemnités de licenciement du personnel estimés à 16 000 €.

Les relevés de géomètre réalisés en vue de la vente ont conduit à rectifier à la baisse la superficie du commerce. Sur la base de la nouvelle évaluation de France Domaine, l'offre faite à Monsieur Daniel CHARDONNET, représentant la SCI ALFAB, s'élève désormais à 231 000 € pour l'acquisition des murs. Les montants des indemnités d'éviction et de licenciement du personnel s'élevant respectivement à 136 500 € et 16 000 € seront versés à la SARL CHAGORY représentée également par Monsieur Daniel CHARDONNET.

Le montant total de l'offre s'élève donc à 383 500 €. Monsieur CHARDONNET a donné son accord pour ce nouveau montant.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition de ce local.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

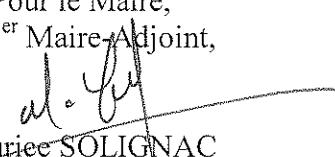
APPROUVE l'acquisition du local de la SCI ALFAB, représentée par Monsieur Daniel CHARDONNET, au prix de 231 000 €,

APPROUVE le versement des indemnités d'éviction de 136 500 € et de licenciement de 16 000 € à la SARL CHAGORY représentée par Monsieur Daniel CHARDONNET,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette transaction, notamment les actes notariés à intervenir.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,


Maurice SOLIGNAC

Vice-Président du Conseil Général des Yvelines